

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.121-8 du Code des Communes)

Lundi 29 septembre 2025 à 18h
Salle deï moufus

OBJET DE LA REUNION :

VOTE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2025

ADMINISTRATION GENERALE

1. CONVENTIONS RELATIVES A L'ACCES ET L'INTERVENTION DES BENEVOLES RCSC-CCFF SUR DES COMMUNES LIMITOPHES : AUTORISATION DE SIGNATURE
2. MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « MEDITERRANEE PORTE DES MAURES » - APPROBATION
3. ATTRIBUTION DU MARCHE MISSIONS DE DIRECTION DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DU FOYER POUR TOUS ET DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE 3 A 11 ANS
4. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024
5. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT 2024

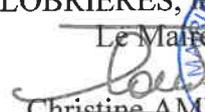
FINANCES

6. .INSTAURATION D'UNE COTISATION ANNUELLE AU FOYER POUR TOUS
7. FIXATION DU BAREME POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT / POUR LES ADOS, PRE-ADOS
8. DELIBERATION RELATIVE A LA REATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUITE AU CHANGEMENT DE DENOMINATION D'UNE ASSOCIATION BENEFICIAIRE
9. PARTICIPATION ALLOUEE AU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE CHATAIGNES DU VAR
10. TARIFS DE LA FOURRIERE MUNICIPALE
11. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE
12. CORRECTION D'ERREUR SUR EXERCICES ANTERIEURS DE PARTICIPATIONS ANCIENNES ET D'AMORTISSEMENT DE FRAIS D'ETUDES

QUESTIONS DIVERSES

Fait à COLLOBRIERES, le 24/09/2025

Le Maire,


Christine AMRANE
(Var)

